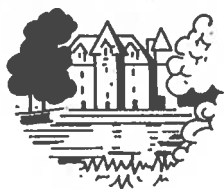


2023/22

**Mairie de Nieul**

87510

Tel 05.55.75.80.23

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

23 Mai 2023

Membres :	19
Présents :	15
Représentés :	18
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : seize mai deux mil vingt-deux.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent (arrivé à 18h43), Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Calomine Benoît, Lavillard Gabrielle, Crespy Benjamin (départ 22h07), Détienne Aurélien, Sage Pascale, Paola Réauly, Céline Gaspard (départ à 20h17), Mahaut Danièle.

Absents : Crouzit Sébastien donne procuration à Laurent Auzemery, Pascal Pagnou donne procuration à Gabrielle Lavillard, Nathalie Bruyère donne procuration à Pascale Sage, Gouzon Jérôme (arrivé à 19h19).

Secrétaire de séance : Jean-Luc Ruaud

Objet – Adhésion Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue directement ou indirectement à la formation ou au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction et de l'aménagement.

Il fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant... Il est à la disposition des particuliers, des collectivités et des associations qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement...

Le CAUE a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère dans le respect des caractéristiques du territoire local. Il accompagne les maîtres d'ouvrages publics ou privés dans leur prise de décision et dans leur relation à la maîtrise d'œuvre, par un apport pédagogique et technique.

Le CAUE est un service gratuit assurant des missions d'intérêt public, accessibles sur rendez-vous.

Montant de l'adhésion pour les collectivités territoriales =
150 € : < 5.000 habitants

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'adhésion au CAUE.

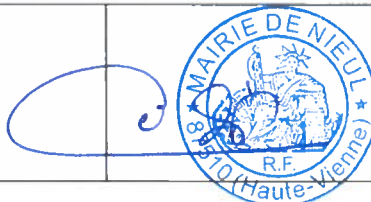
REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 05 JUIN 2023



DL - BCLI - 1

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 23 Mai 2023



Mme la Maire, Béatrice Tricard